

DIRECTION VOIRIES RESEAUX ET
DOMAINE PUBLIC
Service Circulation Stationnement
PP/CD/RR/GA/LF

ARRETE DU MAIRE

Nous, Maire de la Ville de Grasse,

N°131 C.S / 2020

STATIONNEMENT / CIRCULATION

**REQUALIFICATION DU BOULEVARD
CARNOT**

**TRANCHE 2 : RENOUVELLEMENT DES
RESEAUX HUMIDES**

BOULEVARD CARNOT (RD 4)

**DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2020
AU VENDREDI 6 NOVEMBRE 2020**

**PROLONGATION DE L'ARRETE
N°64 CS/2020**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2212.1 à L.2212.5 et L.2213-1 à L.2213-6,

VU le Code de la Route, l'article R 411-8 pouvoirs de Police du Maire et les articles R 417-9, R 417-10 et R 417-12 dispositions générales en matière de stationnement,

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques,

VU le Règlement de Voirie,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU l'arrêté du 10 novembre 1992, relatif à l'approbation des modifications de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière en matière de signalisation temporaire, dans sa 8^{ème} partie

VU le décret 2011-1241 du 5 octobre 2011, relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport et de distribution,

VU la demande en date 18 mai 2020 par Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse – Service de l'Eau et de l'Assainissement, représentée par Monsieur MOUREY,

VU l'arrêté n°64 CS/2020, du 9 juin 2020, réglementant jusqu'au 16 octobre 2020, la circulation et le stationnement, en agglomération, sur la RD n°4 (boulevard Carnot), pour permettre l'exécution par l'entreprise SEETP, les travaux de génie civil de renouvellement des réseaux humides ;

VU l'avis favorable de Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,

CONSIDERANT

Que, suite au retard pris dans la réalisation des travaux susvisés, il y a lieu de proroger l'arrêté temporaire communal précité au-delà de la date initialement prévue.

- Le boulevard Carnot (RD 4)
- (partie comprise entre le square Rastigny et le giratoire Bellaud de la Bellaudière)
- Du vendredi 16 octobre 2020 au vendredi 6 novembre 2020

ARTICLE I :

La fin des travaux prévue dans l'arrêté communal temporaire n°64 CS/2020 du 9 juin 2020, réglementant jusqu'au 16 octobre 2020, la circulation et le stationnement, en agglomération, sur le boulevard Carnot (RD 4) pour l'exécution des travaux de renouvellement des réseaux humides, est reportée jusqu'au **vendredi 6 novembre 2020**.

Les autres articles de l'arrêté communal n°64 CS/2020 du 9 juin 2020 restent inchangés

ARTICLE II : RECOURS

Cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera porté à la connaissance des usagers par les moyens habituels de publicité des actes administratifs.

Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

ARTICLE III :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques de la Ville de Grasse,
Monsieur le Commissaire de Grasse ou son collaborateur,
Monsieur le Chef de la Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Grasse le,

20 OCT. 2020

Par délégation du Maire,
Pascal PELLEGRINO



Adjoint au Maire en charge
de la gestion du domaine public,
de la voirie, de la circulation et du stationnement

Arrêté n°131 C.S / 2020 – boulevard Carnot